AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1763
FR0000054231-FS0575

22 août 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

HIGHCO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 août 2014, la société anonyme Sycomore Asset Management (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 août 2014, le seuil de 5% du capital de la société HIGHCO et détenir, pour le compte desdits fonds, 568 077 actions HIGHCO représentant autant de droits de vote, soit 5,07% du capital et 4,65% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions HIGHCO sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 11 210 666 actions représentant 12 222 844 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-13 du règlement général.